

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
11/07/2017	11/07/2017	2017-0150

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Boves.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GEST Alain, Président

RCS / SIRET

2 4 8 | 0 0 0 | 5 3 1 | 0 0 0 | 1 7

Forme juridique

Établissement public administratif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
42°	Terrain permettant l'accueil de 24 places de stationnement pour caravanes, regroupés en 12 emplacements de 1 à 2 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'une aire d'accueil de gens du voyage sur la commune de Boves, sur une aire existante sommairement aménagée, fermée en 2016.

24 places de stationnement, réparties sur 12 emplacements de 1 à 2 caravanes seront créées. Ces emplacements auront une superficie minimum de 200m² et comprendront une emprise engazonnée de 36m².

6 blocs sanitaires (doubles) seront mis en place, constitués de WC, douches et d'une buanderie sous auvent.

Un local d'accueil sera construit à l'entrée de l'aire (gestion des entrées et sorties, information et surveillance), assorti de quelques places de stationnement pour le personnel.

Des voies d'accès seront créées, au sein de l'aire et en lien avec les voies existantes.

L'éclairage public de l'aire d'accueil n'est pas prévu, seuls le local d'accueil et les blocs sanitaires seront éclairés.

Un espace dédié à la collecte des déchets et au dépôts des containers sera délimité, de même qu'un local pour le stockage des encombrants.

Les espaces verts seront constitués de boisements en bordure du site, d'espaces engazonnés et de massifs arbustifs.

4.2 Objectifs du projet

La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, en juin 2012, a identifié un besoin de 24 places supplémentaires de moyen séjour sur le territoire métropolitain. Afin de compléter cet accueil en moyen séjour, Amiens Métropole a souhaité transformer l'aire d'accueil de Boves, fermée depuis 2016. Cette aire d'une capacité de 80 places avait été ouverte en 2003 et constituait un terrain de halte pour les personnes en attente de places dans d'autres aires de l'agglomération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'accès aux 12 parcelles de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Boves se fait par une voie existante connectée à la RD 935. La plateforme d'accueil des caravanes aura une superficie de 132 ou 155m² en béton balayé, délimitée par une bordure T2 en fond et sur les côtés, ainsi qu'un caniveau CC1 le long de la voirie. Les sanitaires seront positionnés sur une plateforme surélevée de la hauteur de la bordure T2 arasée (vue de 2 cm) adjacente et réalisée en béton désactivé.

Les travaux dureront environ 3 mois et se dérouleront à partir de la fin d'année 2017.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La gestion de l'aire d'accueil et son entretien (bâtiments, espaces verts...) seront confiés à un gestionnaire spécialisé. L'aire d'accueil étant prévue pour du moyen séjour, les familles devraient rester sur des durées de l'ordre de plusieurs mois, voire une année scolaire. Cette scolarisation pourra se faire dans les écoles de Boves (maternelle et primaire), ou de Longueau (3 maternelles, 2 primaires, 1 collège). Les gens du voyages pourront bénéficier des services de transport en commun de l'agglomération, notamment grâce à l'arrêt "Pôle Jules Verne" situé à 450m et accessible par un cheminement piéton le long de la RD934. Les lignes de bus L1 et E10 permettent de rallier le centre d'Amiens, des centres commerciaux, une cité scolaire et le CHU. L'arrêt "Etoile du Sud" (600 m) est également desservi par la ligne B14 (Gare d'Amiens, collège de Longueau...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager et permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'emprise des aménagements :	3400 m ² environ
Surface des espaces verts créés :	
- gazon	435 m ²
- massifs arbustifs (2 à 5 m de hauteur)	320 m ²
Emprise des voiries :	690 m ²
Emprise des emplacements :	1800 m ²
Emprises des bâtiments et dépôts ordures ménagères :	170 m ²
Maintien des boisements existants :	2740 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Au lieu-dit "Fort Manoir"
80440 BOVES

Parcelles cadastrales : 550, 552, 554, 556.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2 ° 2 3 ' 0 1 " 28E Lat. 4 9 ° 5 1 ' 3 2 " 35N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE sur la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Boves est concernée par le PPRI de la Vallée de la Somme et de ses affluents, approuvé le 2 août 2012. Le secteur du projet n'est pas concerné par le zonage réglementaire, ni par le zonage d'aléa.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les ZPS "Étangs et marais du bassin de la Somme" et ZSC "Tourbières et marais de l'Avre" sont situés à 250m au Sud du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable communautaire et n'engendrera pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'entraîner un dérangement de la faune au cours de la phase travaux. Il n'implique pas d'emprise et de destruction des espaces naturels car il s'inscrit sur un terrain préalablement aménagé. Au cours de sa phase de fonctionnement, il n'implique pas de perturbations, dégradation ou perturbation de la biodiversité car il devrait améliorer la situation actuelle, en diminuant la fréquentation du site et en créant des espaces délimités pour la gestion des déchets et les sanitaires. Les aménagements paysagers formeront de nouveaux espaces pour la faune (massifs arbustifs de 2 à 5m de hauteur)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présence d'infrastructures de transport entre les sites Natura 2000 et le projet crée une barrière visuelle et sonore : de par la distance, les espèces et habitats inscrits au FSD ne seront pas impactés par d'éventuels dérangements pendant la phase travaux du projet. En phase de fonctionnement, les aménagements créés dans le cadre du projet n'augmenteront pas la fréquentation du site car un nombre limité de places sera proposé et l'accès sera contrôlé. Par conséquent, aucun impact sur les habitats ou espèces ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000 ne sera susceptible d'être provoqué par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un site existant et n'entraînera pas de consommation d'espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en dehors des zonages liés au risque d'inondation sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste notamment en l'aménagement de blocs sanitaires, et comprend une gestion des déchets. Il n'engendre donc pas de risques sanitaires et aura une incidence positive sur ces aspects. A noter que la STEP voisine du projet sera prochainement mise hors service et que l'ouverture de l'aire d'accueil est conditionnée à ce délai.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet maintiendra des arrivées et départs des gens du voyage, mais ces derniers seront limités par la capacité d'accueil du site (maximum 24 caravanes simultanément). L'impact sera donc positif.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'induit pas de nuisances sonores. Les talus et la végétation sur le site forment une barrière qui réduit les nuisances sonores des infrastructures existantes vis-à-vis de la population fréquentant l'aire d'accueil (cf. photographies en annexe 3). Au regard du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement d'Amiens Métropole, le site de l'AAGV se situe dans un secteur où le niveau sonore est de 60-65 dB(A), respectant les seuils réglementaires d'exposition (68 db(A)).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'induit pas de nuisances olfactives. Il améliorera la situation précédente avec une gestion des déchets (stockage, tri, enlèvement) : l'impact sera positif.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Impact potentiel en phase chantier (terrassement).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du projet d'aménagement, seuls les blocs sanitaires et le local d'accueil seront éclairés.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Impact potentiel en phase chantier (envol de poussières). En ce qui concerne les impacts potentiels des émissions polluantes liées au trafic routier sur la population de l'aire d'accueil, il est à noter que la qualité de l'air donne lieu à des perspectives de maîtrise des émissions liées aux déplacements motorisés dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), et Amiens métropole finance des actions de mesures et de surveillance via ATMO Picardie sur son territoire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales feront l'objet d'infiltration dans une noue existante d'environ 800 m², après collecte dans un réseau de canalisations d'une part, et ruissellement sur les surfaces engazonnées d'autre part.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront collectées dans le réseau de la commune.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la mise en place d'espaces dédiés au stockage et à la collecte des déchets produits au cours de l'exploitation du site. Les déchets produits au cours de la phase de travaux seront évacués dans des centres de traitement adaptés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parmi les aménagements faisant l'objet du projet, la création d'espaces verts permettra de ne pas porter atteinte au patrimoine paysager. L'impact pourra être considéré comme positif car il améliorera la situation initiale. Le projet n'est pas concerné par la présence d'éléments patrimoniaux liés à l'architecture, la culture ou l'archéologie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne un site existant : il ne modifiera pas l'usage des sols, les activités humaines ou les règles d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans les emprises actuelles de l'aire d'accueil des gens du voyage, limitant la consommation de nouveaux espaces. Sur l'aire actuelle, 12 000 m² ont été occupés par des caravanes. Le projet implique donc la conservation de 3400 m² de surface à occuper et 8600 m² d'espaces laissés en l'état pour une renaturation progressive, par la mise en place d'un grillage autour de l'aire aménagée.

Les aménagements paysagers permettront d'intégrer le site et ses nouveaux bâtiments dans l'environnement. Un boisement existant de 2740 m² sera conservé en bordure du site.

Les emprises goudronnées seront réduites au maximum.

La fosse de vidange existante sera remplacée par des espaces verts.

Les voies d'accès seront conçues de manière à éviter le stationnement sauvage autour du site.

Pendant la phase travaux, des précautions seront prises afin de limiter les impacts potentiels sur l'environnement (fuites, poussières...)

Des containers seront mis à disposition pour les déchets ménagers, et un espace sera réservé aux encombrants. La collecte se fera dans le cadre de la gestion communale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en l'aménagement d'une partie de l'aire d'accueil existante, et permet d'améliorer la situation actuelle en réduisant le taux d'occupation, et par conséquent les potentielles nuisances. Il s'agit pour cela de canaliser et organiser l'accès et l'installation des caravanes, d'installer des blocs sanitaires, de gérer les déchets ménagers et d'améliorer l'intégration paysagère. Une grande part de l'aire actuelle est destinée à être progressivement renaturée car elle ne sera plus accessible.

Par ailleurs, les sites riches en biodiversité (dont périmètres Natura 2000) à proximité ne seront pas impactés du fait des barrières sonores et paysagères formées par les routes et la voie ferrée entre les deux espaces.

Par conséquent, le maître d'ouvrage estime que les impacts du projet à moyen et long terme sont positifs et il prendra les mesures nécessaires en phase chantier pour éviter tout risque éventuel de pollution.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Carte du bruit (6.1 - Nuisances) Annexe 7 : Plan de masse du projet (4.5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Amiens

le,

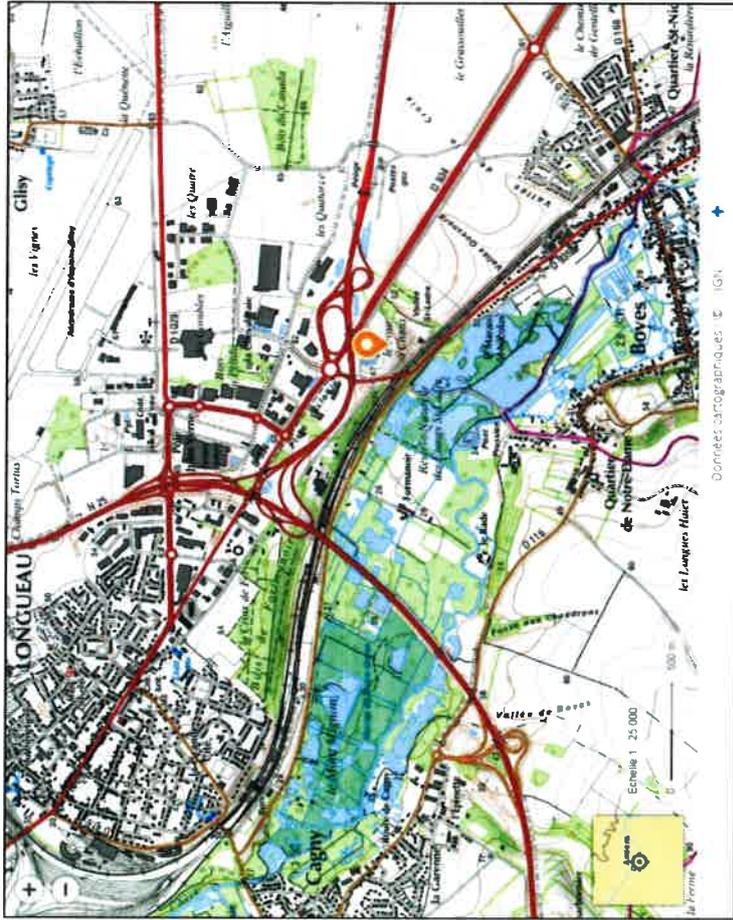
06 JUIL. 2017

Signature

Mme Céline POINHAËR
Directrice Générale Adjointe

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2 : Plan de situation

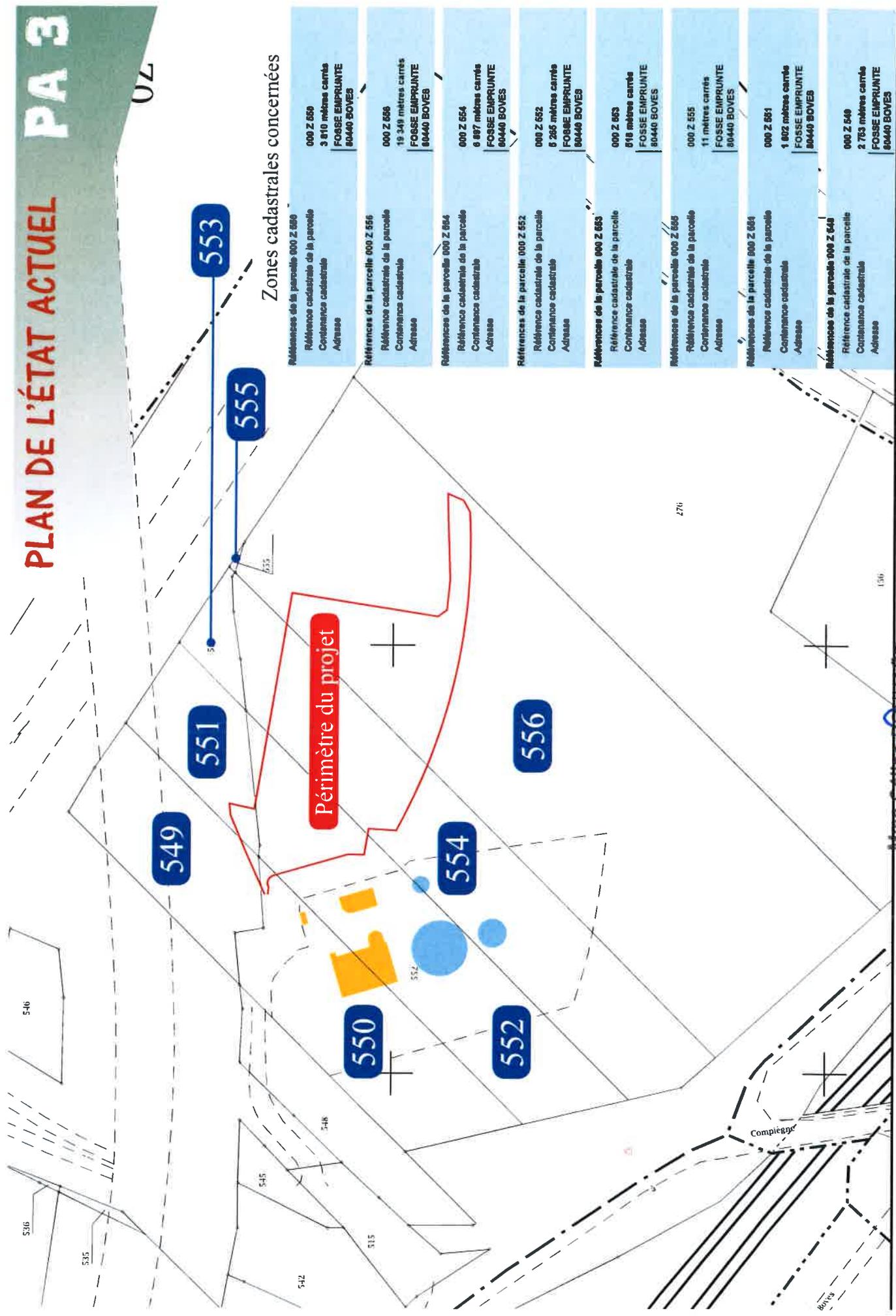


Mme Céline **POUHAËR**
Directrice Générale Adjointe

PLAN DE L'ÉTAT ACTUEL

PA 3

UZ



Zones cadastrales concernées

Références de la parcelle 000 Z 650	000 Z 650
Référence cadastrale de la parcelle	3 610 mètres carrés
Contenance cadastrale	FOSSE EMPRUNTE
Adresse	80440 BOVES
Références de la parcelle 000 Z 656	000 Z 656
Référence cadastrale de la parcelle	19 349 mètres carrés
Contenance cadastrale	FOSSE EMPRUNTE
Adresse	80440 BOVES
Références de la parcelle 000 Z 654	000 Z 654
Référence cadastrale de la parcelle	6 687 mètres carrés
Contenance cadastrale	FOSSE EMPRUNTE
Adresse	80440 BOVES
Références de la parcelle 000 Z 652	000 Z 652
Référence cadastrale de la parcelle	6 265 mètres carrés
Contenance cadastrale	FOSSE EMPRUNTE
Adresse	80440 BOVES
Références de la parcelle 000 Z 653	000 Z 653
Référence cadastrale de la parcelle	618 mètres carrés
Contenance cadastrale	FOSSE EMPRUNTE
Adresse	80440 BOVES
Références de la parcelle 000 Z 655	000 Z 655
Référence cadastrale de la parcelle	11 mètres carrés
Contenance cadastrale	FOSSE EMPRUNTE
Adresse	80440 BOVES
Références de la parcelle 000 Z 654	000 Z 651
Référence cadastrale de la parcelle	1 802 mètres carrés
Contenance cadastrale	FOSSE EMPRUNTE
Adresse	80440 BOVES
Références de la parcelle 000 Z 649	000 Z 649
Référence cadastrale de la parcelle	2 763 mètres carrés
Contenance cadastrale	FOSSE EMPRUNTE
Adresse	80440 BOVES

Mme Catherine TOUHAER

Directrice

AAGV de Boves / Dossier Permis d'Aménager

Amiens Métropole

Annexe 3 : Photographies

Date : février 2016 et juin 2017



Données cartographiques © IGN, FEDER, Région Hauts-de-France



Photo 1



Photo 2

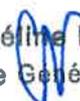
Mme Céline  POUHAËR
Directrice Générale Adjointe



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7

Mme CATHY THAËR
Directrice
ON
Mairie de Ragny



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11

Mme Céline POINHAËR
Directrice générale Adjointe

Annexe 5 : Plan des abords du projet

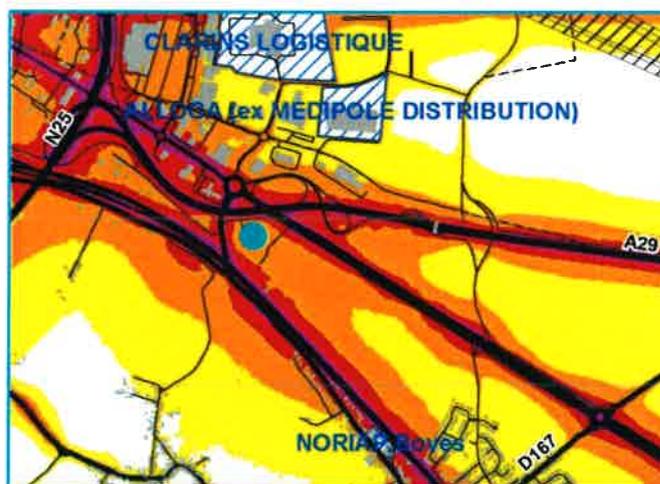
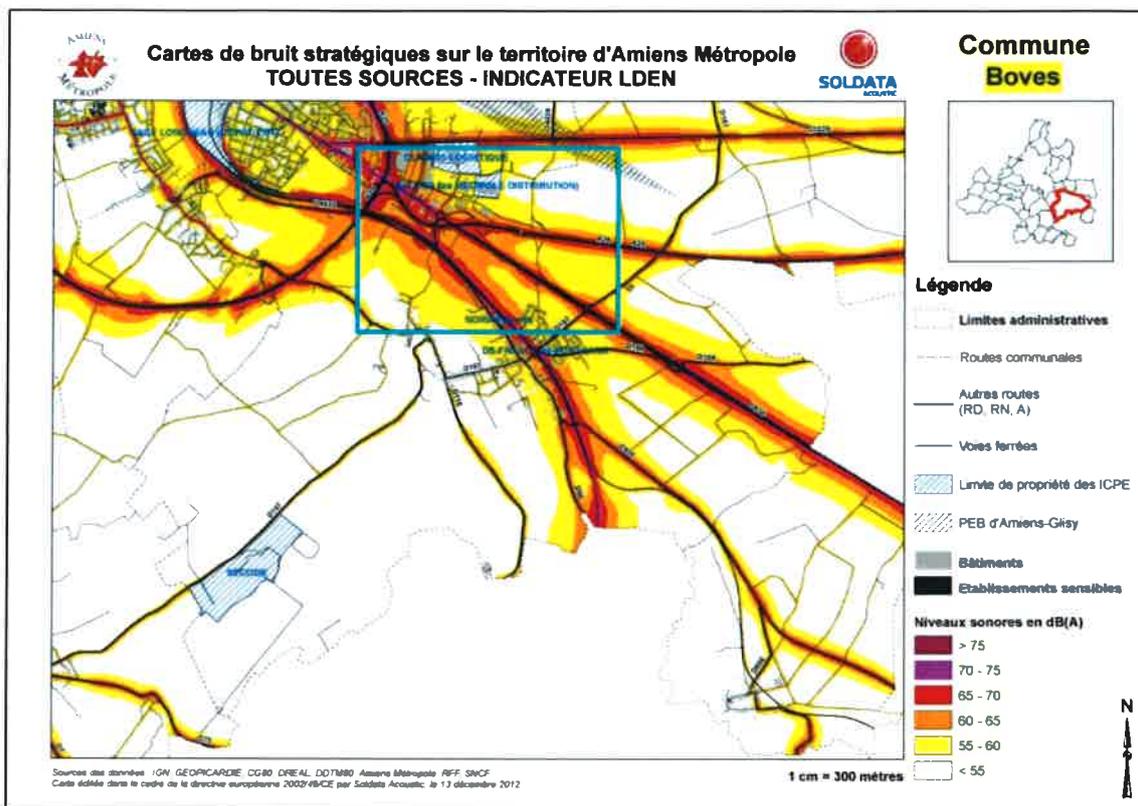


Date de la photo : 2013


 Mireille POUHAËR
 Directrice Générale Adjointe

Annexe 6 :

Carte du Bruit sur la commune de Boves



- Localisation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Mme Céline ROUHAËR
Directrice Générale Adjointe

Annexe 7 :

Plan de masse du projet (grand format)

